

**RTS**  
**Radio Télévision Suisse**  
Quai Ernest-Ansermet 20  
CP 234  
CH-1211 Genève

## **Le coronavirus ne tue pas que les gens ; il tue aussi nos entreprises**

Genève, le 19.03.2020

Nous traversons une période exceptionnelle et sans précédent dans l'histoire.

Depuis le 17 mars, le Conseil Fédéral recommande à tous de rester à la maison.  
Les commerces non essentiels sont fermés.

Cette mesure s'impose, certes, mais ses conséquences sont terribles pour tous les entrepreneurs du pays.

Or les moyens mis aujourd'hui à la disposition des entreprises pour traverser cette crise n'ont pas été conçus pour gérer un cataclysme d'une telle ampleur :

- Seul le paiement des salaires d'une partie des salariés est garanti ; pas celui de leur employeur (ni de leur conjoint travaillant dans l'entreprise)
- Il est proposé aux entreprises de s'endetter à taux 0% pour financer le reste des salaires ainsi que les charges courantes (loyers, charges sociales, etc.). Pour combien de temps ? Que se passera-t-il lorsque l'argent emprunté sera épuisé ?
- Mais surtout, comment relancer ensuite l'économie avec des entreprises criblées de dettes ?

## **Quelle sera la configuration de notre pays si les PME qui représentent 99% des entreprises en Suisse et 70% des emplois venaient à fermer ou faire faillite dans les prochains mois ?**

Personne (entreprises ou citoyens) ne doit rester au bord du chemin. C'est l'intérêt du pays tout entier.

L'ADER (Association pour le Développement de l'Economie Régionale, basée à Versoix) demande qu'un **plan exceptionnel de soutien aux entreprises** soit mis en place.

---

<sup>1</sup>Source: Statistique structurelle des entreprises STATENT - Etat des données: 22.08.2019  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/industrie-services/entreprises-emplois/structure-economie-entreprises/pme.htm>

Des propositions concrètes dans ce sens ont été adressées ce jour aux principaux décideurs de notre pays :

- 1) L'extension du système de la réduction des horaires de travail aux indépendants, aux dirigeants et leurs conjoint, aux salariés en CDD ou à horaire variables et aux apprentis.  
Actuellement il n'y ont pas droit. Or tous ont des familles à nourrir, des charges à payer, etc.  
**Que se passera-t-il lorsque cette partie de la population sans salaire aura faim ?**  
Pour rappel, la plupart de ces personnes n'ont pas droit au chômage mais y cotisent.
- 2) La suspension – temporaire – des cotisations sociales, des assurances et des charges fiscales afin d'éviter les démarches inutiles de recouvrement.  
L'Etat se substituant et garantissant ainsi les prestations notamment de santé pendant toute la durée de la pandémie.
- 3) L'exonération du paiement des loyers professionnels. Les bailleurs privés ou communaux doivent être soutenus par l'Etat.
- 4) Plutôt que de demander aux entreprises de faire une demande d'avance de trésorerie qui les mènera à la faillite, chaque entreprise devrait soumettre à un fond/organisme ses créances afin que celles-ci puissent être honorées par l'Etat. Ceci permettra d'assainir la trésorerie des entreprises en sortie de crise.

**C'est un investissement sur l'avenir.**

**A ce jour personne ne sait combien de temps cette situation va durer.**

**La survie de nos entreprises est en jeu. La reprise aussi.**

Sandrine de Kermel, Présidente  
079 154 55 04